

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-6-3

Séance du vendredi 15 novembre
2019

ÇA TURBINE DANS LE HAUT-RHIN DÉSIGNATION DU LAURÉAT DU CONCOURS ÇA INNOVE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article 51 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

VU l'article 2 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU l'article L 110-1 du Code de l'Environnement,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'environnement et du cadre de vie,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-4-1-2 du 21 octobre 2019 relative à la Décision modificative N°2 autorisant la Commission permanente à prévoir une dérogation au règlement financier et de préciser les modalités de versement.
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2019-7-6-1 du 1^{er} juillet 2019 relative à Ça turbine dans le Haut-Rhin les pionniers de la transition du 30 septembre au 4 octobre 2019,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 22 mars 2019 relative à la présentation du calendrier 2019 en matière de développement durable et du programme de la semaine des énergies,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie lors de sa réunion en date du 5 juillet 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde une subvention d'investissement de 5 000 € à l'entreprise BioRenGaz qui sera prélevée sur le Programme C251 Chapitre 204 Fonction 738 Nature 20421.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité